

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**portant ouverture d'enquête publique préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires à la  
création de la ZAC « Ecoquartier la Sagne »**

Par arrêté préfectoral du 14 mai 2025, une enquête publique sur le projet susvisé se déroulera du mercredi 11 juin à partir de 8h30 au jeudi 3 juillet jusqu'à 12h00, soit pendant 23 jours consécutifs. Cette enquête porte sur la cessibilité des parcelles et permettra de délimiter exactement les parcelles à acquérir pour réaliser l'opération et leurs propriétaires.

**Désignation d'un commissaire enquêteur :**

M. Joël GRANDPERRIN, cadre Enedis, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

M. Emmanuel NADAL, cadre France-Telecom, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Déroulement de l'enquête :**

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Gruissan – Hôtel de ville – Boulevard Victor Hugo – 11430 Gruissan.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront mis à disposition du public, en version papier, aux jours et heures habituelles d'ouverture du public en mairie de Gruissan – Hôtel de ville – Boulevard Victor Hugo – 11430 Gruissan :

- le dossier soumis à enquête publique préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet susvisé ;
- pour recueillir, s'il y a lieu, les observations et propositions écrites du public, le registre à feuillets non mobiles.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cessibilite>

- sur le registre dématérialisé :

<https://democratie-active.fr/enqueteparcellairegruissan/>

**Observations et propositions du public :**

Pendant la durée de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- sur le registre d'enquête ;
- par correspondance à l'attention de M. Joël GRANDPERRIN, commissaire enquêteur à la mairie de Gruissan – Hôtel de ville – Boulevard Victor Hugo – 11430 GRUISSAN ;
- par voie électronique via le registre dématérialisé :

[enqueteparcellairegruissan@democratie-active.fr](mailto:enqueteparcellairegruissan@democratie-active.fr)

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

**Permanences du commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures dans les bureaux de la mairie de Gruissan les :

- mercredi 11 juin 2025 de 8h30 à 12h00
- jeudi 3 juillet 2025 de 8h30 à 12h00

**Mise à disposition du rapport et des conclusions :**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Gruissan, à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cessibilite>

**Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête :**

Au terme de l'enquête, le préfet de l'Aude est l'autorité compétente pour se prononcer sur la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation de la première tranche de la création de la ZAC « Ecoquartier la Sagne » au profit de la SAS La Sagne Aménagement.